



**COMPTE RENDU D'UTILISATION DE LA SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2024:**

*Il doit permettre de rendre compte de l'utilisation de la subvention en lien avec les critères d'attributions de la subvention*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**PROJET D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2025 OU, LE CAS ÉCHÉANT, D'UNE ACTION PARTICULIÈRE/EXCEPTIONNELLE POUR 2025 :**

*Il doit permettre de connaître l'objet de votre demande en la motivant*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**PUBLIC CIBLÉ**

*Doit mettre en lumière vos actions sur le territoire*

Nombre approximatif de bénéficiaires..... dont..... (de) moins de 18 ans et dont  
..... (de) Saint-Didiéris.es.

Lieu(x) de réalisation.....

Date de mise en oeuvre prévue.....

Durée de l'action (précisez le nombre de mois).....

Méthode d'évaluation prévue pour l'action, quels indicateurs ?.....

.....  
.....

L'association emploie-t-elle des salariés ?     oui     non

Si oui, combien ?        en CDD.....        en CDI.....        en contrat aidé.....

**AIDES INDIRECTES :**

*Doit permettre de renseigner les éventuelles aides accordées par la commune.*

L'association bénéficie-t-elle de prestations en nature de la part de la commune ?     Oui     Non

Si mise à disposition de locaux communaux, de matériel, de service, etc., en établir la liste ci-dessous de façon précise.

.....  
.....  
.....  
.....



**COMPTE RENDU DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2024 ET 2025 :**

*Ce document est obligatoire pour toute demande de subvention. Il concerne l'année de la demande et l'année -1 (établi en novembre/décembre avant la clôture de l'exercice).*

<b>RECETTES</b>					
Cotisations		Membres actifs	Réalisé en 2024	Prévisionnel année 2025	
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>Sollicitées</b>	État			
		Département			
		Commune de Saint-Didier			
	<b>Perçues</b>	État			
		Département			
		Commune de Saint-Didier			
<b>Autres recettes (cotisation, adhésion etc.)</b>					
<b>TOTAL DES RECETTES (A)</b>					
<b>DÉPENSES</b>					
Achats divers					
Frais de déplacement					
Frais de communication					
Frais de personnel					
Cotisations diverses					
Assurances					
Dépenses pour manifestations					
.....					
.....					
.....					
<b>TOTAL DES DÉPENSES (B)</b>					
<b>SOLDE (A - B)</b>					

**Nota bene :** le budget prévisionnel doit apparaître équilibré

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) (NOM/PRÉNOM).....

Président(e) de l'association (indiquez le nom de l'association).....

- Certifie la sincérité des informations contenues dans le présent dossier,
- Certifie que l'association est régulièrement déclarée et qu'elle est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- M'engage à satisfaire aux contrôles du règlement découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention, notamment à fournir la justification de l'emploi des fonds accordés, par l'envoi dans les trois mois suivant la fin de l'action du compte-rendu de l'action (participants, impact, réalisation, etc.) et de son compte-rendu financier et à tenir à la disposition de la commune tous livres et pièces comptables,
- M'engage à respecter le règlement d'attribution des subventions communales de Saint-Didier.

Demande une subvention de .....€

A..... le ...../...../.....

Le/La Président(e)

**DOCUMENTS À JOINDRE**

*Pour que votre dossier soit instruit, merci de joindre obligatoirement toutes les pièces suivantes à votre dossier de demande de subvention (case à cocher pour récapitulatif) :*

- Un RIB (aucune subvention ne pourra être versée si l'association n'est pas titulaire d'un compte. Il s'agit d'un compte ouvert au nom de l'association et non à celui d'un dirigeant ou d'un responsable).
- Le compte-rendu de votre dernière assemblée générale
- Le prévisionnel de l'année 2025, signé par le trésorier et le/la Président(e), pour les associations recevant une subvention de 500€ et plus (voir document joint)
- Le budget prévisionnel équilibré, signé par le trésorier et le/la Président(e)
- La copie des statuts, la composition du bureau, le comité directeur, la publication au journal officiel et récépissé de déclaration de l'association, pour tout changement ou première demande de subvention
- La copie du dernier récépissé de déclaration de modification de l'association faite en Préfecture (sous-préfecture d'Apt pour les associations du Vaucluse)

Document à retourner avant le 15/02/2025 Tout dossier incomplet ou parvenu après la date butoir ne sera pas pris en considération.

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

